



L'AUTRE POLITIQUE

Comment gérer notre Patrimoine Commun

La préoccupation qui m'anime, après que notre Pays ait atteint le Point d'Achèvement de l'IPPTE, est de redémarrer le Pays. Le « Chemin d'avenir » doit aboutir au « Congo na biso », le NOUVEAU CONGO aux fins de répondre aux exigences de la CEMAC, de la CEEAC, du NEPAD, de l'APE UE-ACP, des OMD et de l'OMC.



L'objectif principal est de créer les conditions nécessaires à l'élévation du niveau de vie des populations installées dans notre Pays.

Pour atteindre cet objectif, la bonne gestion de nos finances publiques constitue la stratégie fondamentale.

Les moyens à mettre en œuvre s'articulent autour de la performance de l'Administration Publique et des Entreprises.

1. LES FINANCES PUBLIQUES

Une bonne gestion de nos finances publiques nécessite :

- 1.1 L'exécution effective des Prévisions Budgétaires dans le respect des Lois et Règlements relatifs à l'émission, au recouvrement, à l'encaissement et au décaissement des recettes et dépenses publiques.
- 1.2 L'élargissement de l'assiette fiscale par le respect des Lois et Règlements relatifs aux activités du Travail et du Commerce.
- 1.3 Une Epargne Budgétaire pour financer les investissements publics.
- 1.4 La promotion du Porte-feuille de l'Etat et des Collectivités locales pour répondre au déficit des entreprises, créer des emplois et valeurs ajoutées, résorber le chômage, assurer une croissance interne hors pétrole et augmenter les recettes budgétaires ; ce Porte-feuille sera mis en gérance.
- 1.5 Une adéquation des prévisions budgétaires avec :
 - les composantes de l'offre et de la demande global ;
 - les balances commerciale et des paiements ;
 - la situation monétaire.

2. LES MOYENS

2.1 L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- 2.1.1 La Décentralisation des services de l'Etat et la mise en place de la Fonction Publique Territoriale sont une nécessité pour mieux gérer notre Economie et les Personnels de la Fonction Publique.

- 2.1.2 Les services décentralisés doivent bénéficier, de l'Etat, les ressources nécessaires à leur meilleur fonctionnement.
- 2.1.3 L'efficacité de l'Administration Publique doit être matérialisée par la mise en place de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut pour que notre Pays ne soit plus géré dans l'ignorance.
- 2.1.4 En effet, pourquoi l'Etat participe-t-il à la culture de la paresse en autorisant les populations sans revenus de s'installer dans les cités urbaines, avec pour conséquence le développement de la délinquance et du banditisme alors qu'il faut favoriser l'activité dans les zones rurales dans des conditions modernes.
- 2.1.5 Le respect strict des Lois et Règlements de notre République constitue la clé de Performance de l'Administration Publique.

2.2 LES ENTREPRISES

- 2.2.1 Face à l'absence d'un système bancaire qui doit concourir à la promotion et au développement des Entreprises, la Consommation et l'Epargne intérieures doivent constituer les ressources de financement des Entreprises installées au Congo.
- 2.2.2 Cette stratégie exige de l'Administration Publique le paiement à bonne date de ses engagements. Cela est possible par la suppression ou la réduction des dépenses : pléthore des membres du Gouvernement et des séminaires, paiements des marchés publics fictifs.
Un Etat décentralisé de moins de cinq (5) millions d'habitants peut-il compter 37 ministres ?
- 2.2.3 Peut-on parler de l'Economie sans Entreprise ?
- 2.2.4 Des Entreprises doivent être créées dans chaque Région ou Département en utilisant la population locale et en tenant compte des potentialités du terroir en vue de développer le commerce intérieur.
Il s'agit de substituer les importations des produits alimentaires, assurer l'auto-suffisance alimentaire des populations et exporter la production alimentaire BIO.
- 2.2.5 L'existence de tout Pays moderne dépend des activités des Entreprises. Elles ont une fonction économique et sociale. L'Entreprise, c'est le TRAVAIL. L'Etat, en sa qualité de principal employeur, doit mettre donc l'accent sur le travail qui est un DROIT inaliénable inscrit dans la Constitution. Ne dit-on pas qu'il faut travailler pour VIVRE ? DIEU, Lui-même, n'a-t-il pas dit à ADAM « c'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain » ?

Le Président Modeste BOUKADIA

Brazzaville, le 06 Mars 2010

Publié in *La Rue meurt* N° 684 du jeudi 25 mars 2010 p. 4 et disponible sur le site internet <http://www.congo-sangha.com>